

Produire de la matière première de qualité pour alimenter l'industrie française du bois et ainsi fixer du carbone de manière durable nécessite une gestion durable de la forêt. Cette industrie est une industrie propre, peu consommatrice d'énergie et fortement génératrice d'emploi. Elle ne peut se développer correctement sans un approvisionnement en matière première à la hauteur de ses besoins. Or il est aujourd'hui connu que si la forêt française gagne chaque année de la surface et du volume, c'est en forêt privée et plus particulièrement dans la petite forêt privée que ce phénomène s'observe (les grosses forêts privées et les forêts publiques étant bien gérées depuis longtemps).

Pourtant la balance économique de la filière forêt-bois française est très largement déficitaire. Beaucoup de bois transformé est importé notamment des pays scandinaves et de l'Allemagne. Le paroxysme de ce phénomène est aujourd'hui de voir du bois non transformé partir en Chine par bateau et revenir transformé pour être vendu en France (exemple du parquet de Chêne). La non-récolte de bois et la fuite de bois non transformés hors de France prive l'industrie du bois française de matière première et fragilise la santé des entreprises de première transformation (scierie).

Une conséquence récemment observée en Franche-Comté est la difficulté pour les scieurs (de bois résineux comme de bois feuillus) d'accéder à la ressource engendrant une augmentation en grande partie artificielle du prix du bois sur pied et les obligeant à réduire leurs marges déjà faibles compte tenu de la concurrence internationale. Un constat, le nombre de scieries jurassiennes paradoxalement très faible comparé au gisement bois du département et beaucoup de scieurs commencent à douter de la capacité du massif jurassien à les approvisionner à moyen terme.

Dans ce contexte, supprimer quarante hectares de forêt productive (défrichement) et rendre pratiquement improductif soixante autres hectares (aménagement du site pour l'accueil du public incompatible avec la production forestière) est une hérésie totale. Stoppons l'artificialisation des sols

Tout cet argent public que les élus locaux souhaitent injecter dans ce parc peut être beaucoup mieux utilisé localement pour créer de l'emploi et aménager de façon durable le territoire.

A titre d'exemple, l'ADEFOR 39, Association Jurassienne de Développement Forestier, association regroupant le CRPF de Franche-Comté (Centre Régional de la Propriété Forestière) et la Chambre d'Agriculture du Jura mène plusieurs actions de développement **en forêt privée** sur le Jura depuis de nombreuses années.

Elle met en avant trois axes de développement:

-En premier lieu, la mobilisation supplémentaire de bois. Cette action nommée Plans de Développement de Massifs (PDM) vise à impliquer plus de propriétaires dans la gestion de leur forêt et donc augmenter la mobilisation de bois dans le cadre d'une gestion durable.

Le recul sur ces actions, démarrées en 2007 sur le Jura, permet d'afficher des résultats très positifs. Deux techniciens forestiers, en l'espace de trois ans, peuvent mobiliser jusqu'à 20 000m³ de bois supplémentaires à la récolte annuelle (sur un territoire de 5 000 hectares de forêt privée environ), soit environ 6 500m³ de bois par an. Il est connu que 300 à 500m³ de bois mobilisés correspondent à un emploi dans la filière forêt bois pendant un an. Avec ces chiffres, on considère alors que cette action permet de créer entre 15 et 24 emplois par ans (en comptant les deux techniciens chargés de mission).

Le coût d'une telle action est aujourd'hui de 75 000€/an, répartis entre différents financeurs (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Autofinancement et pour une petite partie les Communes concernées par l'action). Le ratio Coût/Emploi est donc compris entre 3 100 et 5 000€/an/emploi. 225 000€ (Action durant 3 ans) investis par les collectivités locales et l'Etat génèrent localement des retombées économiques d'environ 1 500 000€.

Ce volume d'argent généré est partagé entre les propriétaires forestiers, les entreprises de travaux forestiers, les gestionnaires professionnels, les transporteurs et les scieries. Il ne comprend pas la valorisation faite par la seconde transformation. Le rapport Investissement/Retombées locales est donc environ de 1/7.

Le bois mobilisé supplémentaire permet à son échelle de conforter l'approvisionnement des scieries locales. En évitant les effets conjoncturels de manque de matière première, les propriétaires forestiers récoltants contribuent à une meilleure santé du secteur de la première transformation. Dans un cercle vertueux, ils assurent ainsi un avenir aux débouchés de leur propre production.

-Un second axe mis en avant par l'ADEFOR 39 est la restructuration foncière. En effet le parcellaire forestier jurassien est en moyenne très médiocre et de nombreuses parcelles forestières trop petites ne peuvent être gérées correctement sans un aménagement du foncier. A son échelle, l'ADEFOR 39 s'emploie à réduire ce phénomène de morcellement. Parallèlement à chaque PDM en cours, les techniciens chargés de missions sont des relais de terrain très efficaces et ont permis en sept ans la mutation de plus de 1 100 parcelles forestières dans de bonnes conditions pour une surface restructurée de plus de 2 000 hectares (les parcelles vendues l'ont été aux propriétaires voisins de ces dernières). Cette action est appuyée par un dispositif mis en place avec le Conseil Départemental du Jura pour encourager les propriétaires acheteurs. Une subvention sur les frais de notaires est attribuée à l'acheteur lors de l'acquisition d'une petite parcelle forestière riveraine. Le coût total pour le Conseil Départemental a été seulement de 85 000€ en 7 ans.

-Le troisième axe sur lequel travaille l'ADEFOR 39 depuis une quarantaine d'année est la desserte forestière. 95 associations syndicales de desserte ont été créées rendant accessibles et donc productifs 17 000 hectares de forêt majoritairement privées appartenant à plus de 5 400 propriétaires privés et parfois publics. 242 km de route et 417 km de piste ont été créés pour desservir environ 16 500 parcelles forestières. Le coût de ces aménagements ainsi que l'animation pour la constitution d'associations regroupant parfois plus de 100 propriétaires différents a coûté environ 15 millions d'euros, répartis entre les propriétaires concernés et les financeurs publics. Les chantiers de travaux publics nécessaires pour la réalisation des ouvrages ont tous (sans exception) été réalisés par des entreprises de TP locales.

L'intérêt de la desserte forestière pour améliorer la qualité de la gestion et accroître la mobilisation de bois a d'ores et déjà été démontré (gain de mobilisation de 80% et très forte réduction du recours à la coupe rase). L'ADEFOR 39 pense encore devoir au moins fournir le même effort en termes de créations d'associations pour finir de régler le problème d'accessibilité des massifs forestiers privés jurassiens. Cependant les volumes annuels de subventions disponibles pour réaliser ces aménagements se réduisent chaque année rendant de plus en plus long et difficile l'animation par l'ADEFOR 39. 10 millions d'euros de financements publics pourraient suffire à desservir correctement l'ensemble des massifs forestiers privés encore non accessibles.

La construction de 400 cottages en bois ne participera pas au développement de la filière forêt-bois locale dans la durée. L'utilisation de bois énergie pour chauffer une piscine n'est pas non plus une solution, cette ressource n'étant qu'un sous produit dont un forestier tend à limiter au maximum la production dans le cadre d'une gestion forestière productrice de bois de qualité. L'industrie du bois a besoin en premier lieu d'un accès à la ressource qui soit pérennisé sur le long terme et les missions précédemment décrites sont des outils efficaces pour y parvenir.

Un soutien supplémentaire des collectivités locales à ce type d'actions permettrait aussi la création d'emplois, un soutien aux entreprises de travaux publics et surtout une garantie de développement durable de la filière forêt-bois locales sur le long terme. Les montants d'investissements ainsi que les aides publiques par emplois créés seraient alors bien inférieurs aux besoins exprimés par Pierre&Vacances dans le cadre du Center Parcs de Poligny. Dans le contexte actuel de réduction budgétaire, une utilisation massive d'argent public pour un projet comme le CP de Poligny sera évidemment dommageable pour les actions décrites ci-avant. Les collectivités locales doivent aujourd'hui faire un choix sur leur politique d'aménagement du territoire.

NB: Les données chiffrées avancées dans cette présentation sont consultables auprès de l'auteur